

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 10 juin 2009 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Sylvain Tousignant

CE-2009-583-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2009-584-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2009-585-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 3 JUIN 2009

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 3 juin 2009, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2009-586-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 7 mai 2009.
-

CE-2009-587-REC CORPORATION LES COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE INC. / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE TEMPORAIRE

ATTENDU la demande faite par Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. afin d'obtenir une avance de fonds de la Ville de Terrebonne pour combler un manque de liquidité anticipé de 1 232 923\$;

ATTENDU QUE Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. ont déposé des résultats anticipés du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009 basés sur les résultats réels du 1^{er} juin 2008 au 30 avril 2009 et en anticipant les résultats de mai 2009 ;

ATTENDU QUE Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. ont déposé également le budget prévisionnel du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010 ;

ATTENDU QU'au cours de l'année 2008-2009 plusieurs mesures de redressement ont été mises en place (modification de l'orientation des restaurants, rationalisation du personnel, mesure de réduction d'énergie et autres) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, de recommander au Conseil d'accepter la demande d'avance de fonds de la corporation Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. au montant de 732 923\$.

Que Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. rembourse ce prêt à la Ville en priorité en fonction des résultats obtenus à chacune des années financières.

Qu'aucun investissement en immobilisation ne soit entrepris par la corporation Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. sans le consentement écrit de la Ville de Terrebonne.

Que les intérêts sur les prêts consentis par la Ville soient subventionnés par la Ville.

**CE-2009-588-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 834 468,42\$ préparée le 4 juin 2009 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 2 201 584,91\$ préparée le 1^{er} juin 2009.

**CE-2009-589-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 78 712\$ préparée le 3 juin 2009.

**CE-2009-590-REC MODIFICATIONS À QUELQUES
RÈGLEMENTS DÉJÀ ADOPTÉS**

ATTENDU la présentation du dossier de modification des règlements numéros 343, 370, 372, 373, 382 et 433 par la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance des diverses modifications proposées ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil que lesdits règlements soient modifiés selon le rapport déposé.

**CE-2009-591-REC MODIFICATION STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE / DIRECTION DE
L'AMÉNAGEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer une gestion quotidienne efficiente de la Direction de l'aménagement du territoire tout en assurant une meilleure couverture pendant les périodes de vacances ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abolir le poste de Chef de service, planification et développement urbain, et de créer le poste d'adjoint au directeur de l'aménagement du territoire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction de l'aménagement du territoire dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au Conseil l'abolition du poste de chef de service, planification et développement urbain, et la création du poste d'adjoint au directeur de l'aménagement du territoire et de nommer M. Guy Daoust à ce poste.

À cet effet, la description de ce poste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que l'organigramme de la Ville soit modifié en conséquence.

**CE-2009-592-DEC FERMETURE / CHEMIN SAINT-CHARLES / 12
ET 13 JUIN 2009**

ATTENDU la demande faite par le propriétaire d'une nouvelle construction unifamiliale située au 4269, chemin Saint-Charles, afin de se raccorder aux services d'aqueduc et d'égout domestique de la Ville ;

ATTENDU QU'afin d'assurer la sécurité des automobilistes pendant les travaux, de respecter les normes prévues par la CSST et d'entraver le moins possible les activités de la garderie Le Petit Pommier située à proximité il est nécessaire de fermer temporairement le chemin Saint-Charles, soit le vendredi 12 juin et le samedi 13 juin 2009 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'autoriser la fermeture du chemin Saint-Charles le vendredi 12 juin à compter de 9h30 jusqu'à 19h le samedi 13 juin 2009 vis-à-vis le 4269, chemin Saint-Charles, et que le détour se fasse via les rues du Havre et Kennedy.

Que copie de la présente soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2009-593-DEC SOUMISSION / CONFECTION D'UNIFORMES -
COLS BLEUS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la confection d'uniformes – cols bleus (SOU-2009-26);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 juin 2009 à 11 h 03, à savoir :

Vêtement XPress	54 843,71\$
C.L.B. Uniformes inc.	57 114,47\$
SPI Sécurité	60 612,91\$
Groupe Synapse	61 135,81\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Vêtement XPress s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 juin 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **VÊTEMENT XPRESS**, datée du 1^{er} juin 2009, pour la confection d'uniformes – cols bleus, le tout pour un montant de 48 588\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0178 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2009-594-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PIÈCES ÉLECTRIQUES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture de pièces électriques (SOU-2009-30);

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 juin 2009 à 11 h 05, à savoir :

Lumen Division Sonepar	40 215,27\$
Nedco	41 671,76\$
Wesco Distribution inc.	41 898,24\$
Centre de distribution électrique ltée	43 198,83\$
TES Tout pour le matériel électrique	45 690,65\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lumen Division Sonepar s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 juin 2009 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LUMEN DIVISION SONEPAR**, datée du 2 juin 2009, pour la fourniture de pièces électriques, le tout pour un montant de 35 628,14\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0177 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2009-595-REC SOUMISSION / RÉFECTION ET PAVAGE DES COUPES 24 ET 72 HEURES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures (SOU-2009-40) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 juin 2009, à savoir ;

Pavage des Moulins inc.	136 917,38\$
Pavages Chartrand inc.	242 681,25\$
Constructions Anor (1992) inc.	267 513,75\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 juin 2009

de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PAVAGE DES MOULINS INC.** pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures pour un montant de 121 300\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0179 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2009-596-DEC REJET DES SOUMISSIONS / AMÉNAGEMENT DE DIVERS LOTS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions sur invitation pour l'aménagement de divers lots (SOU-2009-51) ;

ATTENDU QUE les soumissions excèdent les prévisions budgétaires et dépassent le montant de 100 000\$:

ATTENDU la recommandation du directeur de l'entretien du territoire à l'effet de rejeter l'ensemble des soumissions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif rejette l'ensemble des soumissions soumises pour l'aménagement de divers lots.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à émettre un nouvel appel d'offres.

CE-2009-597-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE / RUES EPHRAIM-RAYMOND ET SAINT-SACREMENT

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2009-120-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme Nacev Consultants inc. pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de services municipaux pour les rues Ephraim-Raymond et Saint-Sacrement, pour un montant de 87 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la surveillance des travaux de construction de conduites d'aqueduc et de fondation de rue dans les rues Ephraim-Raymond et Saint-Sacrement et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 60 491,36\$ (taxes en sus) lequel sera pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 432. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0186 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2009-598-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC
ET DE FONDATION DE RUE / RUES CÉCILE-
FISSET, DE GRAND-CHAMP, DE VARENNES, DU
CURÉ-COMTOIS ET PLACE COMTOIS**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2009-122-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme Nacev Consultants inc. pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de services municipaux, soit des travaux de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire sur les rues Cécile-Fiset, du Curé-Comtois, de Varennes et Grand-Champ, pour un montant de 87 000\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la surveillance des travaux pour les travaux de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire sur les rues Cécile-Fiset, du Curé-Comtois, de Varennes et Grand-Champ et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 77 004,39\$ (taxes en sus) lequel sera pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 432. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0184 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2009-599-DEC MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION DE CONDUITES
D'AQUEDUC ET DE FONDATION DE RUE /
RUES SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET LAURIER**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2009-121-DEC le Comité exécutif acceptait la soumission de la firme Nacev Consultants inc. pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de services municipaux pour les rues Laurier et Saint-François-Xavier, pour un montant de 40 150\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Nacev Consultants inc. pour la surveillance des travaux pour les travaux de services municipaux pour les rues Laurier et Saint-François-Xavier et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 27 141,05\$ (taxes en sus) lequel sera pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 432. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0185 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2009-600-REC ACCEPTATION DE SOUMISSION / PAVAGE /
RUES DU SÉPALE ET J.-G.-AUBRY**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des travaux de construction de pavage sur les rues du Sépale et J.-G.-Aubry ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 mai 2009, à savoir :

	Montant de la soumission	Montant révisé de la soumission
Pavage des Moulins inc.	239 473,34\$	222 542,09\$
Asphalte Desjardins inc.	250 617,38\$	233 686,13\$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	261 165,66\$	244 234,41\$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	264 708,81\$	247 777,56\$
Louisbourg SBC, S.E.C. Division Simard-Beaudry Construction	289 761,41\$	272 830,16\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 25 mai 2009 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PAVAGE DES MOULINS INC.** pour des travaux de construction de pavage sur les rues du Sépale et J.-G.-Aubry, pour un montant de 197 158\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 267 et 268. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0182 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-601-REC ACCEPTATION DE SOUMISSION /
CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE
D'AQUEDUC, D'ÉGOUT DOMESTIQUE, DE
FONDATION DE RUE ET DE PAVAGE / RUES
RENAUD ET DES LAURENTIDES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique, de fondation de rue et de pavage sur les rues Renaud et des Laurentides ;

ATTENDU QUE dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 mai 2009, à savoir :

Les Constructions Percan	1 149 107,01\$
Excavation Marcel Clark inc.	1 198 446,93\$
ABC Rive-Nord inc.	1 237 474,59\$
Bernard Sauvé Excavation inc.	1 267 630,83\$
Cardinal Excavation inc.	1 305 196,20\$
Construction Anor (1992) inc.	1 318 605,75\$
Excavation Marc Villeneuve inc.	1 324 768,99\$
Montréal Excavation inc.	1 359 119,97\$ <i>révisé</i>
Groupe Benoit inc.	1 405 463,92\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	1 425 977,17\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Constructions Percan s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 27 mai 2009 par M. Steve Chaumont, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES CONSTRUCTIONS PERCAN** pour des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique, de fondation de rue et de pavage sur les rues Renaud et des Laurentides, pour un montant de 1 018 035\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 372. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0183 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-602-DEC AUTORISATION / PRÉSENTATION D'UN PROJET
AU MDDEP / INSTALLATION DE CONDUITE
D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET
PLUVIAL / RUE SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 210-04-2009 le Conseil acceptait la soumission de la firme BPR-Triax pour les services professionnels en génie civil pour l'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de la mise en place de fondation de rue, de pavage, de pavé uni, d'éclairage routier et des services d'utilité publique enfouis de la rue Saint-Sacrement, pour un montant de 112 000\$ (taxes en sus) (SOU-2009-38) ;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation doit être présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par la firme BPR-Triax afin d'obtenir l'autorisation de procéder aux travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la firme BPR-Triax à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Que le Comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

**CE-2009-603-DEC INAUGURATION DE LA TRANSTERREBONNE
VERS LA PLAINE / 20 JUIN 2009 / PARC
PHILIPPE-VILLENEUVE – PARC ANGORA**

ATTENDU QUE le service des communications en collaboration avec les Directions du loisir et vie communautaire et de la police désirent

organiser une randonnée populaire à vélo dans le cadre de l'inauguration de la TransTerrebonne le samedi 20 juin 2009 ;

ATTENDU QUE le rassemblement se fera au parc Philippe-Villeneuve à 8h et le départ est prévu entre 9h30 et 10h30 et que l'arrivée se fera au parc Angora entre 10h30 et 12h ;

ATTENDU QUE le trajet proposé est le suivant :

Départ du parc Philippe-Villeneuve, traverse du boulevard Laurier au coin de la rue Maria, rue Maria vers la TransTerrebonne, traverse du chemin Martin, traverse du chemin Comtois, entrée au projet du Havre du Lac, avenue des Roseaux, rue Callas, avenue du Lac, boulevards des Plateaux et des Entreprises, traverse du carrefour giratoire, boulevard des Seigneurs, traverse de la rue de la Passerelle au coin de la rue du Sentier-de-la-Forêt, traverse de la rue de Plaisance, de Plaisance entre la traverse cyclable et rue de Couvin, entrée de l'école des Trois-Saisons, traverse du boulevard des Seigneurs, rue d'Argenson et arrivée au parc Angora.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le service des communications en collaboration avec les Directions du loisir et vie communautaire et de la police à organiser une randonnée populaire à vélo dans le cadre de l'inauguration de la TransTerrebonne le samedi 20 juin 2009 entre 8h et 17h aux endroits mentionnés ci-dessus, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites d'activités identifiés ci-dessus et plus particulièrement sur la rue du parc Philippe-Villeneuve.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin des activités.

4) Boissons non alcoolisées et produits comestibles

La vente ou le service de boissons non-alcoolisées et de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport des boissons ou de produits comestibles dans les parcs, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

5) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes policières suffisantes pour assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2009-604-DEC DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CADETS DE L'AIR – ESCADRON 806

ATTENDU la demande d'aide financière, datée du 1^{er} avril 2009, faite par l'organisme les Cadets de l'air – Escadron 806 (basé à Sainte-Thérèse)

afin d'aider à la formation des cadets résidants de Terrebonne (25\$ par participant pour un total de 75\$) ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de la demande de l'organisme les Cadets de l'air – Escadron 806 ;

ATTENDU le rapport de M. Stephan Turcotte concernant cette demande ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif ne donne pas suite à la demande d'aide financière à l'organisme les Cadets de l'air – Escadron 806.

**CE-2009-605-REC ACCEPTATION DE SOUMISSION /
CONSTRUCTION D'UN CHALET / PARC DE
L'HORTENSIA**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction d'un chalet au parc de l'Hortensia ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 juin 2009, à savoir :

Constructions Denis et Ghyslaine Gagnon inc.	389 100,00\$	<i>non conforme</i>
L'Archevêque et Rivest ltée	393 000,00\$	
Cosoltec inc.	424 699,38\$	
Constructions Larco inc.	427 000,00\$	
Céleb Construction ltée	479 900,00\$	

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie L'Archevêque et Rivest ltée s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 9 juin 2009 par Mme Gabrielle Léger, architecte de la firme UN Architecte ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **L'ARCHEVÊQUE ET RIVEST LTÉE** pour la construction d'un chalet au parc de l'Hortensia, pour un montant de 348 172,75\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 435. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0190 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-606-REC ACCEPTATION DE SOUMISSION /
CONSTRUCTION D'UN CHALET ET DU
STATIONNEMENT / PARC LOUIS-LABERGE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction d'un chalet et d'un stationnement au parc Louis-Laberge ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 juin 2009, à savoir :

L'Archevêque et Rivest ltée	598 000,00\$
Constructions Larco inc.	609 000,00\$
Cosoltec inc.	614 448,92\$
Entreprises Dominic Payette ltée	619 278,53\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie L'Archevêque et Rivest ltée s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 9 juin 2009 par Mme Gabrielle Léger, architecte de la firme UN Architecte ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **L'ARCHEVÊQUE ET RIVEST LTÉE** pour la construction d'un chalet et d'un stationnement au parc Louis-Laberge, pour un montant de 529 789,58\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 435. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0193 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-607-REC ACCEPTATION DE SOUMISSION /
CONSTRUCTION D'UN CHALET / PARC DE
L'ÎLE-DES-LYS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la construction d'un chalet au parc de l'Île-des-Lys ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 juin 2009, à savoir :

L'Archevêque et Rivest ltée	427 000,00\$
Cosoltec inc.	455 341,37\$
Les Entreprises Dominic Payette ltée	469 345,54\$
Constructions Larco inc.	504 000,00\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie L'Archevêque et Rivest ltée s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 9 juin 2009 par Mme Gabrielle Léger, architecte de la firme UN Architecte ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **L'ARCHEVÊQUE ET RIVEST LTÉE** pour la construction d'un chalet au parc de l'Île-des-Lys, pour un montant de 378 294,56\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 435. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0192 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-608-REC ACCEPTATION DE SOUMISSION /
AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'HORTENSIA /
LOT 2**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'aménagement des parcs, programme 2009 – lot 2 – aménagement du parc de l'Hortensia ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 juin 2009, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	1 132 404,59\$ <i>corrigé</i>
Pavage des Moulins Lachenaie	1 165 038,28\$
Paysagiste S. Forget inc.	1 170 868,52\$
Entrepreneurs Bucaro Montréal-Nord	1 229 734,57\$ <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 8 juin 2009 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT &**

EXCAVATION MASCOUCHE INC. pour l'aménagement des parcs, programme 2009 – lot 2 – aménagement du parc de l'Hortensia, pour un montant de 1 003 237,73\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 435. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0189 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-609-REC ACCEPTATION DE SOUMISSION /
AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ÎLE-DES-LYS
/ LOT 4**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'aménagement des parcs, programme 2009 – lot 4 – aménagement du parc de l'Île-des-Lys ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 juin 2009, à savoir :

Pavage des Moulins inc.	581 166,79\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	637 768,20\$ <i>corrigé</i>
Entrepreneurs Bucaro Montréal-Nord	710 760,78\$ <i>non conforme</i>
Salvex Laval	734 645,93\$ <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 8 juin 2009 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PAVAGE DES MOULINS INC.** pour l'aménagement des parcs, programme 2009 – lot 4 – aménagement du parc de l'Île-des-Lys, pour un montant de 514 876,45\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 435. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0191 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2009-610-REC ACCEPTATION DE SOUMISSION /
CONSTRUCTION DE PATINOIRES AUX
PARCS CHARLES-BRUNEAU, ARC-EN-CIEL,
LE CASTELET / RÉNOVATION DU TENNIS AU
PARC PIERRE-LE GARDEUR / LOT 5**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'aménagement des parcs, programme 2009 – lot 5 – construction de patinoires aux parcs Charles-Bruneau, Arc-en-Ciel, le Castelet et la rénovation du tennis au parc Pierre-Le Gardeur ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 juin 2009, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	926 290,86\$
Groupe Benoit inc.	1 088 210,52\$
Salvex Laval	1 168 233,17\$
Cosaltec Laval	1 292 540,81\$ <i>corrigé</i>
Entrepreneurs Bucaro Montréal-Nord	1 308 290,64\$ <i>non conforme</i>
Construction Morival ltée	1 634 828,40\$ <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 8 juin 2009 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement des parcs, programme 2009 – lot 5 – construction de patinoires aux parcs Charles-Bruneau, Arc-en-Ciel, le Castelet et la rénovation du tennis au parc Pierre-Le Gardeur, pour un montant de 820 634,21\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 435. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2009-0194 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2009-611-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h40.

Président

Secrétaire